

SERVICE ÉTAT CIVIL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Concession n° : 13152**Situation :** Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 7 - Empl : 4

Le Maire de la Ville de Dreux,

Vu l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,**Vu** la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,**Vu** la demande présentée par Madame MANANTENA Lantoniaina domiciliée 14, Les Touleuses Mauves, 95800 Cergy (Val-d'Oise), et tendant à obtenir une concession dans le cimetière de terrain dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. Concession destinée à la concessionnaire et son époux José MALDAT décédé le 24 juillet 2022 à Dreux (28).**DÉCIDE****Article 1** - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **25 juillet 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée une concession de 15 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **24 juillet 2037 pour une durée de quinze ans**.**Article 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/137 du 25 juillet 2022.**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**Article 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**Article 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr/>.

Fait à Dreux, le - 9 NOV. 2022

Le Maire,
Conseiller régional,Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Pierre-Frédéric BILLET